

FICHE RESSOURCE

Protection de sa marque commerciale

Rédacteur(s) :

•Equipe Circuits Courts / Agritourisme

Qu'est ce qu'une marque ?

Une marque peut être un mot, un nom, un dessin, des chiffres, un logo, un slogan

Elle doit être en lien avec l'image que vous voulez donner de vos produits, de votre activité. Elle permet de mieux différencier les produits auprès du public en personnalisant, identifiant et protégeant les produits sur lesquels la marque est apposée.

Les enjeux pour les agriculteurs

La marque, après enregistrement définitif, appartient au producteur (déposant) ou aux adhérents d'un organisme, type groupe d'agriculteurs (marque collective), pouvant faire l'objet d'un règlement d'usage.

Il est possible d'utiliser un nom géographique comme marque commerciale dans la mesure où le lieu utilisé n'est pas réputé pour ce produit. Le produit ne doit donc pas déjà bénéficier d'une A.O.P, d'une I.G.P ou être en cours d'enregistrement pour ces signes de qualité (ces signes sont une indication de la réputation du lieu pour les produits concernés).

Définition :

INPI : Institut National de Propriété Intellectuelle

Propriété Intellectuelle : C'est une création intellectuelle, littéraire et/ou artistique. Elle donne au créateur un droit exclusif sur l'utilisation de sa création pendant une certaine période. Il peut s'agir des droits d'auteur, de dessins & modèles, de droits voisins, des brevets et des marques.

A.O.P : Appellation d'Origine Contrôlée

I.G.P : Indication Géographique Protégée

Quoi	Caractéristiques	Risque / Force	Coût
Enveloppe Soleau E-Soleau (en ligne)	Permet à toute personne de constituer une preuve de création à une date précise (= preuve de l'antériorité) Ce service vous identifie comme l'auteur de votre création, qu'elle soit de nature technique, artistique, ou commerciale Peut être judicieux à faire pour protéger un nom de famille commun (cela serait dommage que l'on vous empêche d'utiliser votre nom de marque composé de votre patronyme !	N'empêche pas une autre personne de déposer la même marque que vous. Cependant, vous avez l'antériorité qui vous permet de continuer à utiliser votre marque Utile pour protéger les œuvres couvertes par le droit d'auteur	Le tarif du service e-Soleau commence à 15 € pour un dépôt jusqu'à 50 Mo, puis 10 € par tranche de 50 Mo en plus. Ce tarif couvre une période de 5 ans.
Dépôt de marque Dépôt à faire en ligne sur le site de l'INPI	<u>Pré-requis</u> : - Définir le domaine d'activité - Faire une recherche d'antériorité (= vérifier si une marque plus ou moins similaire a déjà été déposée) <u>Démarches</u> : - Fournir le modèle de la marque - Choisir la liste des classes dont relève le produit ou le service - Fournir le nom et l'adresse du ou des demandeur(s), déposant propriétaire	Protection au niveau national (= utilisation de cette marque par un tiers sans autorisation de son propriétaire, ainsi que l'utilisation des termes qui comportent un risque de confusion dans l'esprit du public avec une marque existante, constitue des délits de contrefaçon, punissable de sanctions pénales) Pour protection au niveau européen, demande a déposée à l'OHMI (Office d'Harmonisation du Marché Intérieur-Alicante) ou le préciser à l'INPI	Le dépôt ou le renouvellement d'une marque donne lieu au paiement d'une redevance de 190 € pour un dépôt pour une protection de 1 classe et de 40 € pour chaque classe supplémentaire Publication 6 mois après le dépôt dans le Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle. Valable 10 ans à renouveler

Quoi	Caractéristiques	Risque / Force	Coût
Ne rien faire	Utilisation de son nom de famille, de son lieu dit ... ou d'une expression courante	Ne plus pouvoir utiliser le nom de sa marque si quelqu'un choisit d'utiliser le même terme et de la déposer	
Protection du nom de domaine	Permet d'avoir un site internet au nom de sa marque	Apporte de la visibilité sur internet pour le référencement Même si vous n'avez pas pour projet de faire un site immédiatement, acheter un nom de domaine permet d'éviter qu'un tiers se munisse de cette adresse internet et que vous ne puissiez plus avoir de site internet à votre marque	20€ la 1^{ère} année pour un .bzh < 10€ la 1^{ère} année pour un .fr ou un .com Création du site internet : tarif variable selon les besoins (site vitrine, boutique en ligne ...)

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASADAR



MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE,

DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

ET DE LA SOUVERAINETÉ

ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce travail a été réalisé avec le soutien financier de:

